



INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
COMMUNE DE TULLINS
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPR INONDATION ISERE AVAL

Avertissement : seuls les plans de zonage papier
des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdiction	I, I1, I2, I3 Crues de l'Isère
Zones de contraintes particulières	Localisation du risque ***
Zones de contraintes faibles	a : espaces agricoles
Zones BI3 : périmètre de crue historique	u : zones urbaines ou d'activités potentielles
Zones Bir	n : espaces naturels

	Limite de la crue de 1948
	Limite du PSS de 1859
	Limites communales

Brèches

Occupation des sols par photogrammétrie (AD Isère Drac Romanche - 1999 à 2001)

Réalisation : DDE 38/SPR - NOVEMBRE 2007

ECHELLE : 1/25 000

Edition : DDE 38/SPR - NOVEMBRE 2007

Vu, pour être annexé à
l'arrêté du 18/02/2014
n° 2014049-0001
Pour le Préfet
par délégation
Le Directeur Départemental,

M. VOUREY
Le Chef du Service
Prévention des Risques
A. DESBONNETS

TULLINS

SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE

POLIENAS

